

Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France - Ademe

Mis à jour le 14 octobre 2021

[Enregistrer dans mes ressources](#)

L'agence de la transition écologique, l'**Ademe**, a publié en avril 2021 un bilan des **émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme** au niveau national.

C'est une première en France. L'**Ademe** a réalisé le **bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur du tourisme** en France.

Son rapport s'appuie sur un jeu de **données essentiellement physiques** (kilomètres parcourus, nombre de nuitées, etc.) afin de traduire le plus fidèlement possible la réalité des émissions de GES du secteur sur l'année 2018.

Triple objectif

Ce rapport poursuit un triple objectif :

- disposer d'une **méthodologie** permettant de quantifier les émissions de GES générées par les activités touristiques ;
- participer à la structuration d'une **politique de développement du tourisme durable** en France, en faisant des émissions GES du secteur un indicateur de politique publique à piloter ;
- **sensibiliser** à la fois les acteurs du tourisme (institutionnels, fédérations, professionnels) et les touristes eux-mêmes, dont les évolutions comportementales sont déterminantes pour une croissance durable.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France 2021 - ADEME

Si vous ne parvenez pas à consulter le document, [cliquez ici](#).

Identification

- Auteur :

Ademe

- Date de publication :

Avril 2021

- Taille du document :

80 p.

- Échelle géographique :

Nationale

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)